

## **Comité du programme et budget**

**Vingt-huitième session**  
**Genève, 10 – 14 septembre 2018**

### **RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)**

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document fait le point sur la situation en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite, adressées aux instances délibérantes de l'OMPI, qui découlent des évaluations réalisées par le Corps commun d'inspection (CCI) durant la période comprise entre 2010 et la mi-mai 2018.
2. L'annexe I du présent document contient les recommandations adressées aux instances délibérantes des organes du système des Nations Unies, dans le cas où une suite doit être donnée à ces recommandations à l'OMPI. L'état actuel de la situation en ce qui concerne l'acceptation ou la mise en œuvre de ces recommandations tient compte des propositions et des évaluations émanant du Secrétariat, pour examen par les États membres.
3. Depuis le dernier rapport soumis aux États membres sur cette question (WO/PBC/27/5), le CCI a publié neuf rapports, dont sept présentaient un intérêt pour l'OMPI. Les nouveaux rapports sont indiqués en tant que tels, et les mises à jour sur l'état d'avancement au regard des rapports publiés antérieurement mettent en évidence les changements apportés par rapport à la période précédente.
4. Il convient de souligner qu'outre le suivi des recommandations du CCI en suspens, le Secrétariat poursuit ses travaux visant à faciliter et à coordonner les réponses aux questionnaires, aux enquêtes et aux entretiens du CCI dans le cadre des évaluations en cours et des projets d'évaluation. Conformément au programme de travail du CCI, huit rapports devraient être rendus publics cette année, dont trois viennent compléter les rapports publiés en 2017. Pour chaque rapport, le CCI i) fournit un cahier des charges aux organisations participantes pour la formulation d'observations; ii) prie chaque organisation de répondre à un questionnaire détaillé; iii) sollicite la tenue d'entretiens avec les chefs de service; et iv) invite les parties intéressées à formuler des observations sur le projet de rapport du CCI pour corriger

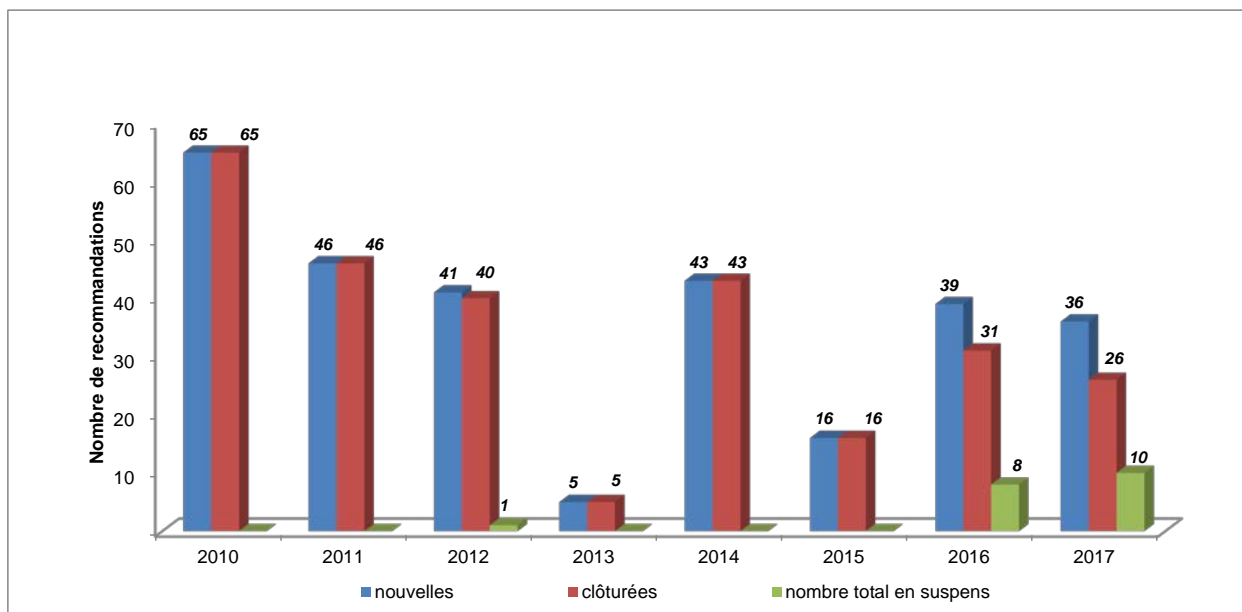
toute inexactitude dans les faits exposés. Le Secrétariat transmet ensuite ses vues d'expert sur le rapport, une fois celui-ci finalisé, au Conseil des chefs de secrétariat (CCS) pour compilation dans le document présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies.

5. Les évaluations suivantes sont en cours au moment de l'établissement du présent document.

Gestion des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies	Programme de travail pour 2018
Gestion du changement institutionnel dans le système des Nations Unies : enseignements tirés de l'expérience et stratégies pour l'avenir	Programme de travail pour 2018
Examen des comités de contrôle au sein du système des Nations Unies	Programme de travail pour 2018
Renforcement de l'utilisation de la recherche sur les politiques à l'appui du Programme 2030	Programme de travail pour 2018
Examen de l'intégration et de la prise en compte de stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les travaux des organismes des Nations Unies	Programme de travail pour 2018
Mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Programme de travail pour 2018
Accessibilité des conférences et réunions des Nations Unies pour les personnes handicapées	Programme de travail pour 2018
Améliorer l'efficacité et l'efficacé dans la fourniture de services d'appui administratif dans le cadre de la coopération interorganisations	Programme de travail pour 2018
Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies pour les Services d'appui aux projets (UNOPS)	Programme de travail pour 2017 – doit être achevé en 2018
Examen des politiques et pratiques de dénonciation d'irrégularités au sein des organismes des Nations Unies	Programme de travail pour 2017 – doit être achevé en 2018
Examen des programmes de stages dans les organismes des Nations Unies	Programme de travail pour 2017 – doit être achevé en 2018

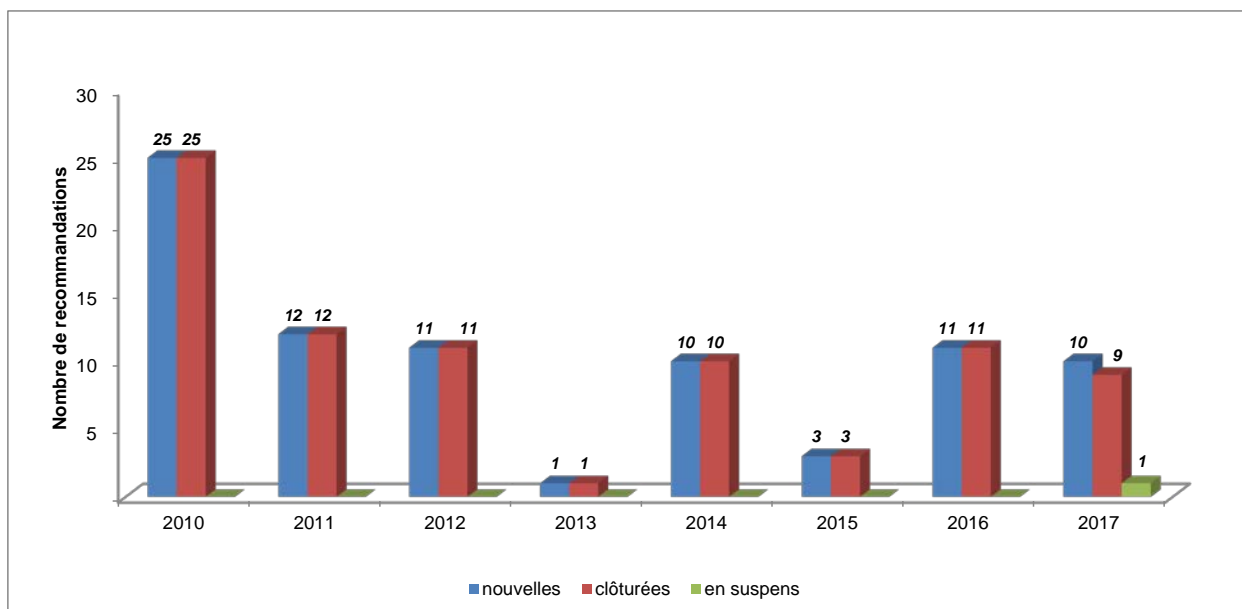
6. Le CCI a émis au total 36 recommandations présentant un intérêt pour l'OMPI dans le cadre de sept rapports qui s'inscrivaient dans son programme de travail pour 2017 (comme indiqué ci-dessus, trois autres rapports doivent encore être publiés et seront ajoutés aux chiffres de 2017 dans le rapport sur l'état d'avancement 2018). La recommandation la plus ancienne qui reste en suspens concerne un rapport publié en 2012, au sujet de la gestion du congé de maladie, et est adressée au chef du secrétariat. Toutes les autres recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite ou qui sont en cours de mise en œuvre concernent des rapports publiés en 2016 ou 2017.

**Diagramme 1. Toutes les recommandations du CCI présentant un intérêt pour l'OMPI  
durant la période 2010-2017  
État d'avancement à la mi-mai 2018<sup>1</sup>**



7. À la mi-mai, sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations figurant dans le présent rapport, seule une recommandation sera adressée aux instances délibérantes de l'OMPI, qui reste à mettre en œuvre, toutes les autres recommandations ayant été clôturées (mises en œuvre, jugées sans intérêt pour l'OMPI ou rejetées).

**Diagramme 2. Recommandations du CCI adressées aux instances délibérantes  
durant la période 2010-2017  
État d'avancement à la mi-mai 2018<sup>2</sup>**

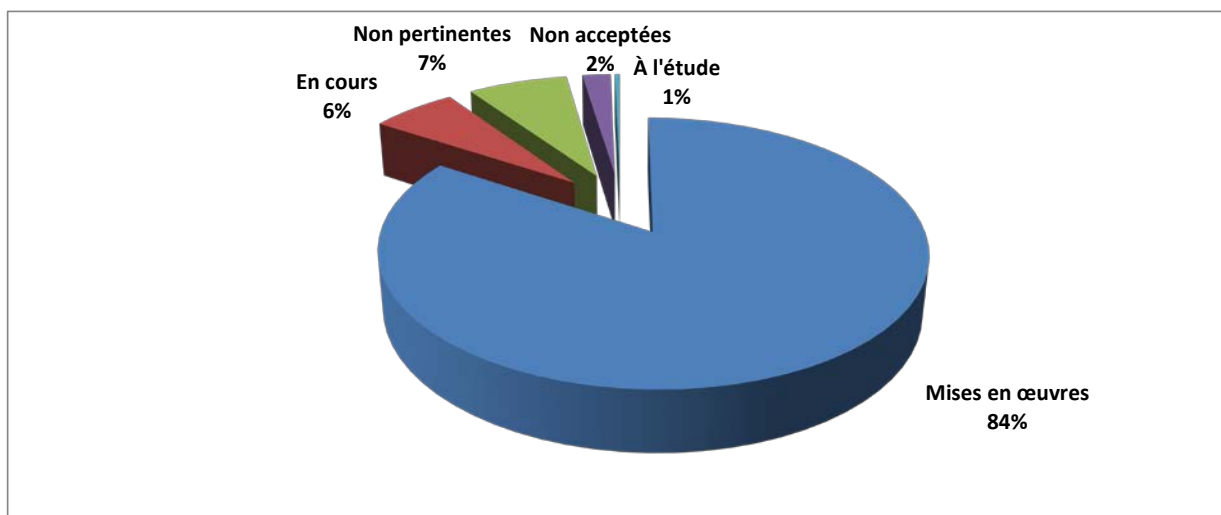


<sup>1</sup> Les recommandations nouvelles et clôturées sont indiquées pour l'année durant laquelle le rapport concerné du CCI a été publié.

<sup>2</sup> Sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations adressées aux instances de délibération de l'OMPI.

8. En conséquence, 84% des 291 recommandations du CCI émises depuis 2010 et présentant un intérêt pour l'OMPI ont été mises en œuvre, et 9% supplémentaires ont été clôturées (soit parce qu'elles ne présentaient aucun intérêt, soit parce qu'elles ont été rejetées). En outre, 6% de ces recommandations ont été acceptées et sont en cours de mise en œuvre, et 1% d'entre elles sont toujours en cours d'examen.

**Diagramme 3. Toutes les recommandations du CCI présentant un intérêt pour l'OMPI qui figurent dans des rapports établis durant la période 2010-2017  
État d'avancement à la mi-mai 2018**



9. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

10. *Le Comité du programme et budget (PBC)*

*i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/28/6);*

*ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports*

- *JIU/REP/2017/9 (recommandations n<sup>os</sup> 3 et 6);*
- *JIU/REP/2017/7 (recommandation n<sup>o</sup> 7)*
- *JIU/REP/2017/6 (recommandation n<sup>o</sup> 6);*
- *JIU/REP/2017/3 (recommandations n<sup>os</sup> 1 et 2);*
- *JIU/REP/2016/7 (recommandation n<sup>o</sup> 8);*
- *JIU/REP/2014/9 (recommandation n<sup>o</sup> 3);*
- *JIU/REP/2014/2 (recommandation n<sup>o</sup> 1);*
- *JIU/REP/2012/9 (recommandation n<sup>o</sup> 3) énoncées dans le présent rapport; et*

*iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.*


[Les annexes suivent]


## RECOMMANDATIONS ADRESSÉES PAR LE CCI AUX INSTANCES DÉLIBÉRANTES DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES DU CCI – ÉTAT D'AVANCEMENT À LA MI-MAI 2018

### I. RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DES ÉVALUATIONS RÉALISÉES PAR LE CCI EN 2017

**JIU/REP/2017/9** “Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies” [LINK](#)


Ce rapport a été publié par le CCI le 1<sup>er</sup> mars 2018. Toutes les recommandations sont donc nouvelles dans le cadre du présent rapport aux États membres.

 <p><b>Recommandation n° 3</b></p>	<p>Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de leurs organismes respectifs d'établir un rapport détaillé sur les programmes de transparence financière existants et proposer d'apporter à la raison d'être et à la portée de ces programmes toutes modifications nécessaires pour en améliorer l'efficacité.</p>
<p><b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b></p>	<p>Le rapport annuel du Bureau de la déontologie comprend un chapitre dédié au programme révisé de divulgation financière de l'Organisation pour 2017.</p>
<p><b>Acceptation</b></p>	<p>Acceptée</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p>	<p>Mise en œuvre</p>
<p><b>Fonctionnaire responsable</b></p>	<p>Chef du Bureau de la déontologie.</p>


 <p><b>Recommandation n° 6</b></p>	<p>Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient, dans l'exercice de leur fonction de contrôle du dispositif d'application du principe de responsabilité de leurs organismes respectifs, suivre régulièrement les questions relatives aux conflits d'intérêts, en veillant notamment à actualiser les politiques, instruments administratifs et mécanismes pertinents.</p>
<p><b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b></p>	<p>Les États membres de l'OMPI reçoivent des rapports annuels actualisés du Bureau de la déontologie qui fournissent des informations sur les questions relatives aux conflits d'intérêts, notamment les modifications apportées aux politiques, instruments administratifs et mécanismes pertinents.</p>
<p><b>Acceptation</b></p>	<p>Acceptée</p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p>	<p>Mise en œuvre</p>
<p><b>Fonctionnaire responsable</b></p>	<p>Chef du Bureau de la déontologie</p>

**JIU/REP/2017/7** “Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies” [LINK](#)

Ce rapport a été publié par le CCI le 8 mars 2018. Toutes les recommandations sont donc nouvelles dans le cadre du présent rapport aux États membres.

 <b>Recommandation n° 1</b>	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient encourager le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organismes, dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à adopter une position commune et à engager avec les donateurs un dialogue stratégique de haut niveau pour répondre aux problèmes que posent les modèles et pratiques de financement actuels ainsi que l'incidence de l'affectation stricte des contributions volontaires et de l'établissement de rapports à l'intention des donateurs.
<b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b>	Les accords conclus entre l'OMPI et les donateurs concernant l'utilisation des contributions volontaires, qui ne représentent qu'environ 3% des fonds totaux, sont adaptés au modèle économique de l'Organisation et ne soulèvent pas les mêmes difficultés que celles auxquelles les autres organismes du système des Nations Unies font face. Cependant, l'OMPI apportera, selon que de besoin, son expertise et sa contribution dans le cadre des travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat en vue d'engager un dialogue avec les donateurs.
<b>Acceptation</b>	Acceptée
<b>Mise en œuvre</b>	Non débutée (en attente d'une décision du Conseil des chefs de secrétariat)
<b>Fonctionnaire responsable</b>	Directrice du Département des finances et de la planification des programmes (Contrôleur)


**JIU/REP/2017/7** “Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies” (suite)

 <b>Recommandation n° 7</b>	<p>Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient prier les chefs de secrétariat de charger les bureaux d'audit interne et d'évaluation de leur organisme respectif, en leur apportant un soutien adapté, de veiller à ce que les rapports de supervision pertinents remplissent les critères requis en vue de réduire l'établissement de rapports à l'intention des donateurs individuels concernant l'utilisation des contributions préaffectées.</p>
<b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b>	<p>La Charte de la supervision interne de l'OMPI prévoit que “les bureaux d'audit interne et d'évaluation [examinent et évaluent], de manière indépendante, les processus et systèmes opérationnels et de contrôle de l'OMPI afin d'identifier les bonnes pratiques et de présenter des recommandations concernant les améliorations à apporter.” [...]</p> <p>Le “directeur de la DSI :</p> <p>a) établit des plans de supervision interne à long et à court terme en coordination avec le vérificateur externe des comptes. Le plan de travail annuel repose, le cas échéant, sur une évaluation des risques effectuée au moins une fois par an, à partir de laquelle est établi le rang de priorité des travaux. Pour préparer le plan de travail annuel, le directeur de la DSI tient compte des suggestions faites par la direction, l'OCIS ou les États membres. Avant d'arrêter définitivement le plan de supervision interne, le directeur de la Division de la supervision interne soumet le projet de plan à l'OCIS pour examen et avis.” [...]</p> <p>La Charte de la supervision interne prévoit en outre :</p> <p>“46. Lorsqu'il présente les propositions de programme et budget aux États membres, le Directeur général tient compte de la nécessité d'assurer l'indépendance de la fonction de supervision interne et fournit au directeur de la Division de la supervision interne les ressources nécessaires pour lui permettre de remplir son mandat et d'atteindre les objectifs requis. L'allocation des ressources financières et humaines, y compris l'internalisation, la sous-traitance et le cosourçage des services, doit apparaître clairement dans la proposition de programme et budget, qui tient compte des avis de l'OCIS.</p> <p>47. Le directeur de la Division de la supervision interne s'assure que la Division dispose d'un personnel nommé conformément au Statut et Règlement du personnel de l'OMPI, qui possède les connaissances, les aptitudes et les autres compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions de supervision interne. Il encourage une formation professionnelle continue pour satisfaire aux critères de la présente charte.”</p>
<b>Acceptation</b>	Acceptée
<b>Mise en œuvre</b>	Mise en œuvre
<b>Fonctionnaire responsable</b>	Directrice du Département des finances et de la planification des programmes (Contrôleur)




**JIU/REP/2017/6** “La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement – Analyse des progrès et de l’efficacité des politiques” [LINK](#)

Ce rapport a été publié par le CCI le 21 février 2018. Toutes les recommandations sont donc nouvelles dans le cadre du présent rapport aux États membres.


 <b>Recommandation n° 6</b>	Les organes délibérants souhaiteront peut-être collaborer avec les chefs de secrétariat pour mettre davantage l’accent sur la gestion axée sur les résultats, sans se contenter d’exiger qu’on leur rende des comptes et qu’on les informe à des fins de responsabilisation, et s’attacher davantage à déterminer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et pourquoi, en tenant dûment compte du contexte.
<b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b>	<p>Un dialogue permanent concernant les résultats a été instauré avec les États membres, notamment en ce qui concerne les rapports périodiques de l’Organisation, qui ont progressivement évolué pour porter plus particulièrement sur la formation, outre l’accent mis sur la reddition de comptes.</p> <p>À cet égard, il est également fait référence à la nouvelle section, “Perspectives”, introduite dans le dernier rapport biennal sur l’exécution du programme et portant sur les objectifs partiellement atteints ou non atteints qui ont eu le plus de répercussions sur l’exécution du programme. Pour chacun d’eux, une explication concise indique la principale raison pour laquelle l’objectif n’a pas été atteint, ainsi que les enseignements tirés et les mesures correctives qui ont été prises ou le seront.</p>
<b>Acceptation</b>	Acceptée
<b>Mise en œuvre</b>	Mise en œuvre
<b>Fonctionnaire responsable</b>	Directrice de la Division de l’exécution des programmes et du budget

**JIU/REP/2017/3** “Examen des politiques en matière de voyages en avion à l’échelle du système des Nations Unies : réaliser des gains d’efficacité et des économies et renforcer l’harmonisation” [LINK](#)

Ce rapport a été publié par le CCI le 21 août 2017. Toutes les recommandations sont donc nouvelles dans le cadre du présent rapport aux États membres.

 <b>Recommandation n° 1</b>	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient prier les chefs de secrétariat qui ne l’ont pas encore fait de fixer d’ici à 2019 un seuil de coût supplémentaire cohérent, exprimé en pourcentage, au-dessous duquel l’itinéraire le plus direct peut être choisi au lieu de l’itinéraire le plus économique, compte tenu du seuil de durée supplémentaire au-dessous duquel l’itinéraire le plus économique se justifierait au regard de la politique des voyages de chaque organisme.
<b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b>	Conformément à la politique de l’OMPI concernant les voyages, l’itinéraire de transport le plus direct et le plus économique doit être sélectionné pour tous les déplacements officiels, indépendamment de tout seuil.
<b>Acceptation</b>	Acceptée
<b>Mise en œuvre</b>	Mise en œuvre
<b>Fonctionnaire responsable</b>	Directrice de la Division des achats et des voyages

**JIU/REP/2017/3** “Examen des politiques en matière de voyages en avion à l’échelle du système des Nations Unies : réaliser des gains d’efficacité et des économies et renforcer l’harmonisation” (suite)

 <b>Recommandation n° 2</b>	Les organes délibérants de tous les organismes des Nations Unies qui ne l’ont pas encore fait devraient supprimer le voyage en première classe pour toutes les catégories de fonctionnaires et de non-fonctionnaires d’ici au mois de janvier 2019 et n’autoriser cette formule que lorsque la classe affaires n’est pas disponible.
<b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b>	Conformément à la politique de l’OMPI concernant les déplacements officiels, les membres du personnel ne voyagent pas en première classe. Le Directeur général est le seul haut fonctionnaire ayant le droit de voyager en première classe dans l’intérêt de l’Organisation.
<b>Acceptation</b>	Acceptée
<b>Mise en œuvre</b>	Mise en œuvre
<b>Fonctionnaire responsable</b>	Directrice de la Division des achats et des voyages

## II. RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DES ÉVALUATIONS RÉALISÉES PAR LE CCI EN 2016

**JIU/REP/2016/7** “Examen global de l’appui de système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement : conclusions finales” [LINK](#)

<b>Recommandation n° 8</b>	Les organes directeurs des organisations des Nations Unies devraient coordonner leurs efforts pour concevoir des cadres et des outils de suivi et de responsabilisation adaptés à la capacité des PEID à surveiller la mise en œuvre des Orientations de Samoa et des autres mandats mondiaux liés au développement durable, et à en rendre compte, tout en évitant de les surcharger en multipliant les cadres de présentation de rapports.
<b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b>	La troisième Conférence des directeurs d'offices de propriété intellectuelle pour les États insulaires du Pacifique s'est tenue du 24 au 27 avril 2017 sur les Îles Cook, et les pays participants ont été les suivants : Îles Cook, Îles Marshall, Fidji, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. La conférence portait sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises par la promotion des produits, des marques et des dessins et modèles locaux, et le renforcement des procédures d'enregistrement de marques. Une mission relative à la propriété intellectuelle a été organisée dans les Îles Marshall, du 6 au 10 novembre 2017. Le but de cette mission était d'élaborer une stratégie et politique nationale en matière de propriété intellectuelle. Une formation à l'intention des examinateurs de demandes d'enregistrement de marques des États insulaires du Pacifique a été dispensée du 18 au 21 avril 2017 en Papouasie–Nouvelle-Guinée. Des fonctionnaires des sept pays ci-après y ont pris part : Fidji, Îles Salomon, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Ces pays n'étant pas encore membres de l'Union de Madrid, l'événement visait avant tout à présenter les avantages du système de Madrid.
<b>Acceptation</b>	Acceptée
<b>Mise en œuvre</b>	Mise en œuvre
<b>Fonctionnaire responsable</b>	Vice-directeur général chargé du Secteur du développement; Directrice de la Division des relations extérieures

### III. RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DES ÉVALUATIONS RÉALISÉES PAR LE CCI EN 2014

#### JIU/REP/2014/9 “Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies” [LINK](#)

<b>Recommandation n° 3</b>	Les organes délibérants des entités des Nations Unies devraient charger les chefs de secrétariat de leurs organismes respectifs de mettre en place un système en vertu duquel les personnes désignées pour gérer les marchés après la passation sont informées par écrit des responsabilités et des obligations qui leur incombent lorsqu'elles gèrent un marché, et possèdent les qualifications requises pour gérer ce marché.
<b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b>	S'agissant des mémorandums d'accord instituant des fonds fiduciaires, l'OMPI garde une trace officielle des noms des responsables de marché. S'agissant des contrats commerciaux, une notification est envoyée au membre du personnel qui a été désigné pour administrer le contrat. Des conseils sont donnés concernant le rôle et les responsabilités associés à cette fonction, et sont disponibles sur l'intranet de l'OMPI. Une formation a également été mise en place pour renforcer les capacités en matière d'évaluation et de gestion du rendement des fournisseurs qui sont liés par ces contrats.
<b>Acceptation</b>	Acceptée <span style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 2px 10px;">Précédemment “en cours”</span>
<b>Mise en œuvre</b>	Mise en œuvre <span style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 2px 10px;">Précédemment “en cours”</span>
<b>Fonctionnaire responsable</b>	Directrice de la Division des achats et des voyages

#### JIU/2014/2 “Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)” [LINK](#)

<b>Recommandation n° 1</b>	L'Assemblée générale de l'OMPI devrait examiner le cadre de gouvernance de l'OMPI ainsi que les pratiques actuelles en vue de renforcer la capacité des organes directeurs à orienter et superviser les travaux de l'Organisation. À cet effet, les États membres souhaiteront peut-être envisager dans leurs délibérations les options proposées dans le présent rapport.
<b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b>	Les États membres ont tenu des délibérations au sujet de la recommandation susmentionnée depuis 2014. En octobre 2017, les assemblées de l'OMPI ont pris note des décisions adoptées par le Comité du programme et budget (PBC), notamment que le PBC :  <i>(i) a pris note de l'état d'avancement du processus de réforme statutaire présenté dans le document WO/PBC/26/8</i> <i>(ii) a encouragé la poursuite des efforts de sensibilisation à l'intention des États membres concernant le processus de ratification des modifications apportées en 1999 et 2003 à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'OMPI;</i> <i>et</i> <i>(iii) a prié le Secrétariat de rendre compte au PBC à sa vingt-huitième session de l'état de la mise en œuvre des modifications de 1999 et de 2003.</i>
<b>Acceptation</b>	Acceptée <span style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 2px 10px;">Précédemment “en cours”</span>
<b>Mise en œuvre</b>	Mise en œuvre <span style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 2px 10px;">Précédemment “en cours”</span>
<b>Fonctionnaire responsable</b>	Conseiller juridique

#### IV. RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DES ÉVALUATIONS RÉALISÉES PAR LE CCI EN 2012

##### JIU/REP/2012/9 "Sommes forfaitaires en lieu et place des prestations dues" [LINK](#)

<b>Recommandation n° 3</b>	Les organes délibérants ou directeurs devraient demander à leurs chefs de secrétariat respectifs de suspendre, si ce n'est déjà fait, le paiement d'une indemnité journalière de subsistance additionnelle (de 15% ou de 40%) aux fonctionnaires voyageant aux frais de l'organisation.
<b>Évaluation de la direction ou du coordonnateur</b>	L'OMPI a mis en œuvre diverses mesures et réalisé de nombreux gains d'efficacité au regard de sa politique en matière de voyages ces dernières années. L'Organisation a également mis en œuvre toutes les recommandations formulées par le CCI dans le cadre de l'Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies : réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation. Compte tenu des économies réalisées et des éclaircissements fournis aux États membres en des occasions antérieures, aucun changement n'est apporté à la pratique actuelle.
<b>Acceptation</b>	Non acceptée
<b>Mise en œuvre</b>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"><i>Précédemment "À l'étude"</i></div>
<b>Fonctionnaire responsable</b>	Directrice de la Division des achats et des voyages

[L'annexe II suit]

### LISTE DES RAPPORTS ACTIFS<sup>3</sup> DU CCI INTÉRESSANT L'OMPI A LA MI-MAI 2018

La présente annexe contient des liens vers les rapports actifs du CCI intéressant l'OMPI. Tous les rapports, notes et lettres confidentielles du CCI peuvent être consultés/sont disponibles sur le site Web du CCI. [LINK](#)

RÉFÉRENCE	LIEN VERS LE RAPPORT DU CCI	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS EN SUSPENS (ID <sup>4</sup> et CS <sup>5</sup> )	OBSERVATIONS	AUTRES DOCUMENTS
JIU/REP/2017/9	<a href="#">Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies</a>	4 CS		<a href="#">Annexes I – IV</a>
JIU/REP/2017/8	<a href="#">Examen des partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030</a>	3 CS		<a href="#">Synthèse visuelle</a>
JIU/REP/2017/7	<a href="#">Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies</a>	1 ID 1 CS		
JIU/REP/2017/6	<a href="#">La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques</a>	1 CS	<a href="#">Observations du Conseil des chefs de secrétariat</a>	<a href="#">Rapport complet concernant la gestion axée sur les résultats</a>
JIU/REP/2016/10	<a href="#">La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies</a>	1 CS	<a href="#">Observations du Conseil des chefs de secrétariat</a>	<a href="#">Synthèse visuelle Annexes I-II</a>
JIU/REP/2016/9	<a href="#">Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies</a>	3 CS	<a href="#">Observations du Conseil des chefs de secrétariat</a>	
JIU/REP/2016/4	<a href="#">Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies</a>	4 CS	<a href="#">Observations du Conseil des chefs de secrétariat</a>	
JIU/REP/2012/2	<a href="#">Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies</a>	1 CS	<a href="#">Observations du Conseil des chefs de secrétariat</a>	

[Fin de l'annexe II et du document]

<sup>3</sup> Rapports du CCI contenant des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite, y compris toutes celles contenues dans le présent rapport.

<sup>4</sup> Sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations adressées aux instances délibérantes (ID).

<sup>5</sup> Le rapport contenant des recommandations en suspens adressées aux chefs de secrétariat (CS) est présenté au Directeur général de l'OMPI, ainsi qu'à l'Organe consultatif indépendant de surveillance.